

La Frasse

Deux fermes s'élevèrent à La Frasse à une date incertaine. La veuve de Madelaine Lugin et Claude Simon en passèrent reconnaissance en 1600¹.

Selon le Livre d'or, Michel Dépraz aurait fait apparition à La Vallée en 1580 déjà. Rien de plus vraisemblable, car notre homme figurait en 1591 au nombre des prod-hommes, ce qui impliquait des années de résidence dans la région. Dépraz accensa divers terrains en 1596, tant au Lieu qu'au Chenit. Peut-être le personnage nous arriva-t-il de Lavaux où vivent encore maints Deprez (francisisation subséquente de Dépraz)²

Tels sont les débuts de la Frasse raconté par Auguste Piguet. Lucien Reymond les voit d'une autre manière :

D'autres granges se bâtirent au Plainoz, ainsi qu'un domaine Vers-chez-Gavot. A peu près à la même époque, c'est-à-dire vers la fin du XVI^e siècle, Michel Despraz, colporteur de Champéry en Savoie, appelé dans la contrée pour l'exercice de son état, devint abergataire d'un mas de pâturage au couchant, soit au N.-O. du Lieu, où il s'établit ; lui et ses descendants défrichèrent la petite plaine qui a formé dès lors une partie des montagnes des Esserts et du Chalet-neuf. Obligé plus tard d'abandonner cette partie de leurs propriétés, ils enlevèrent la charpente de leurs maisons et l'employèrent à rebâtir dans la localité voisine, où s'est formé le hameau de la Frasse, dont ils ont été les fondateurs et d'où ils se sont répandus au Séchay et ailleurs. Ce nom de Frasse paraît dérivé de froissures³.

Auguste Piguet cite un Symond et une Lugin comme premiers habitants avec maison à la Frasse, Lucien Reymond indique que ce sont les Dépraz qui ont fondé le village. Qu'en est-il réellement.

Lecture est à faire du livre des reconnaissances de 1600 où A.P. a pris ses renseignements :

Recognoissance d'honn. Claude filz de feu honnste Gonin Symond faicte par honn. Anthoyne Humbertcet comme tuteur d'Icelluy (27. VIII 1600), pp. 291a à 292a :

¹ Auguste Piguet, la commune du Lieu de 1536 à 1646, Editions Le Pèlerin 1999, version JLAG, p. 162.

² Idem, p. 163

³ Lucien Reymond, Notice de 1864, pp. 33 et 34, avec pour note :

Ce mot de froissure doit être pris ici dans son acception vulgaire de la contrée, c'est-à-dire qu'il signifie les intestins et autres débris des animaux qu'on jette à la voirie. On disait autrefois frassets ou fressets. Il y avait des endroits où l'on portait de préférence ces débris pour attirer les bêtes fauves et les tuer à l'affût. De là vient le grand nombre de localités dans les montagnes qui ont pris ce nom de Frasse.

Item mais des biens es mains de qui dessus par Claude Vauchy & Esthyevent Piguet & auparavant es mains d'egrege Johannis Majoris par Jaques Piguet recogneuz assavoir la moytié devers occident & vent d'une piece de pré avecq l'accroist que en celle l'on peut fayre située en la Frassiz au chemin du Monthiouz cy devant en deux diverses recognoissances recogneuz & icy ensemble rejoinctz & sur laquelle moytié est ediffiée une maison grange curtil, terres & préz & contient environ six poses jouxte la possession de Nicolas Lugin & le grand chemin tendant en Bourgongne devers orient la possession des Guigniard devers occident la possession de Magdelayne Lugin devers vent la possession de Michiel Desprez devers bize soubz la cense... de trois deniers maille bons...

Reconoissance de Magdelayne fille de Pierre Lugin dict Rod faicte par Jehan Gaulaz (15 IV 1600), pp. 302a et 302b :

Item des biens es mains de qui dessus par claud & Esthyvent Piguet recogneuz à la dicte Magdelaine devenuz & appartenantz par acquis avant cestes laudez assavoir en la Frassiz au chemin du Mouthiouz dessoulz le Tresnel la moytié devers vent d'une bonne seytorée de pré avecq l'accroist qu'on y peust fayre cy devant en deux particules par les dictz Piguet recogneuz & icy en une ensemblent remyse & rejoincte avecq la cense jouxte l'autre partie que tient Claude filz de Gonin Symond devers occident & vent la possession de Nicolas Lugin devers bize le commung devers vent sus laquelle moytié est ediffiée une mayson à la dicte confessante appartenante soubz la cense... de trois deniers maille, b. m....

On se rend donc compte que si les Dépraz ne sont pas encore possesseurs d'une maison à la Frasse, ainsi que l'indique Lucien Reymond, ils rôdent déjà dans le coin. On découvre notamment que le chef de famille Michiel Despraz du Lieu en Joux est propriétaire à l'Essert Jehan Riquem (25.VIII 1600), pp. 265b :

Assavoir le quart d'ung morcel de pré en l'Essert Jehan Riquem & touche la terre de Claude filz de Gonin Simon...

Or nous savons que l'Essert Jehan Riquem n'est autre que le territoire situé aujourd'hui à proximité même du chalet des Esserts. Ce territoire était depuis longtemps défriché quand les Dépraz sont arrivés à la Vallée.

Selon la reconnaissance de Claude Simond vue plus haut, Michiel Despraz serait aussi en possession d'un lopin de terre à la Frasse. Il est assez curieux qu'il ne l'ait pas déclaré dans sa reconnaissance. C'est probablement sur ce terrain qu'il construira une maison on ne sait à quelle époque, lui ou ses descendant.

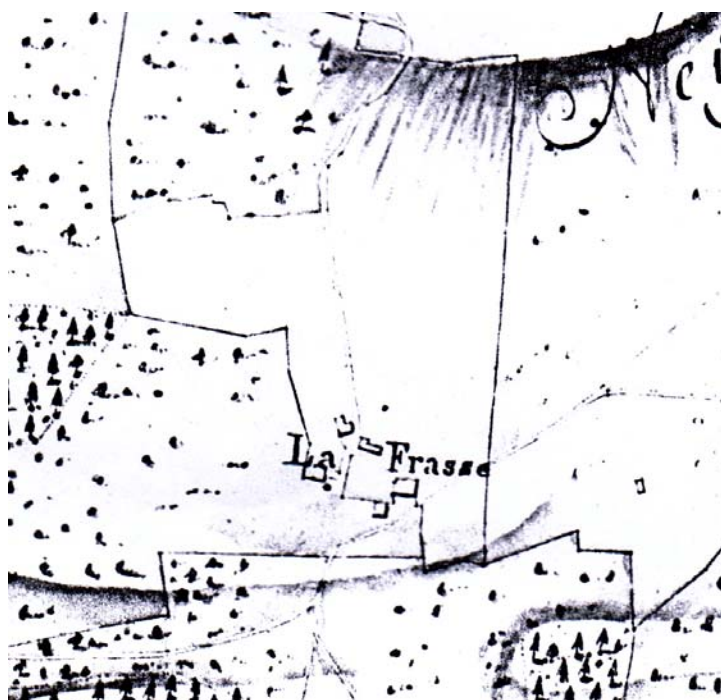
Mais si Michiel Dépraz, par ailleurs assez gros propriétaires, n'a pas de maison à la Frasse, par contre il en possède une au village même du Lieu.

Tout cela tournant autour de la Frasse où L. Reymond installe les Dépraz, il faut croire que cet auteur avait eu l'occasion de consulter aux archives du Chenit la copie du livre des reconnaissances de 1600. Cette pièce rare s'y trouve encore.

Tous ces gens là vont désormais se côtoyer en ces hauteurs proches du village du Lieu pour se multiplier et augmenter le nombre des maisons ou voisinages qui ne dépassera toutefois pas le nombre de six, ainsi que le prouvent les cartes anciennes et le cadastre.

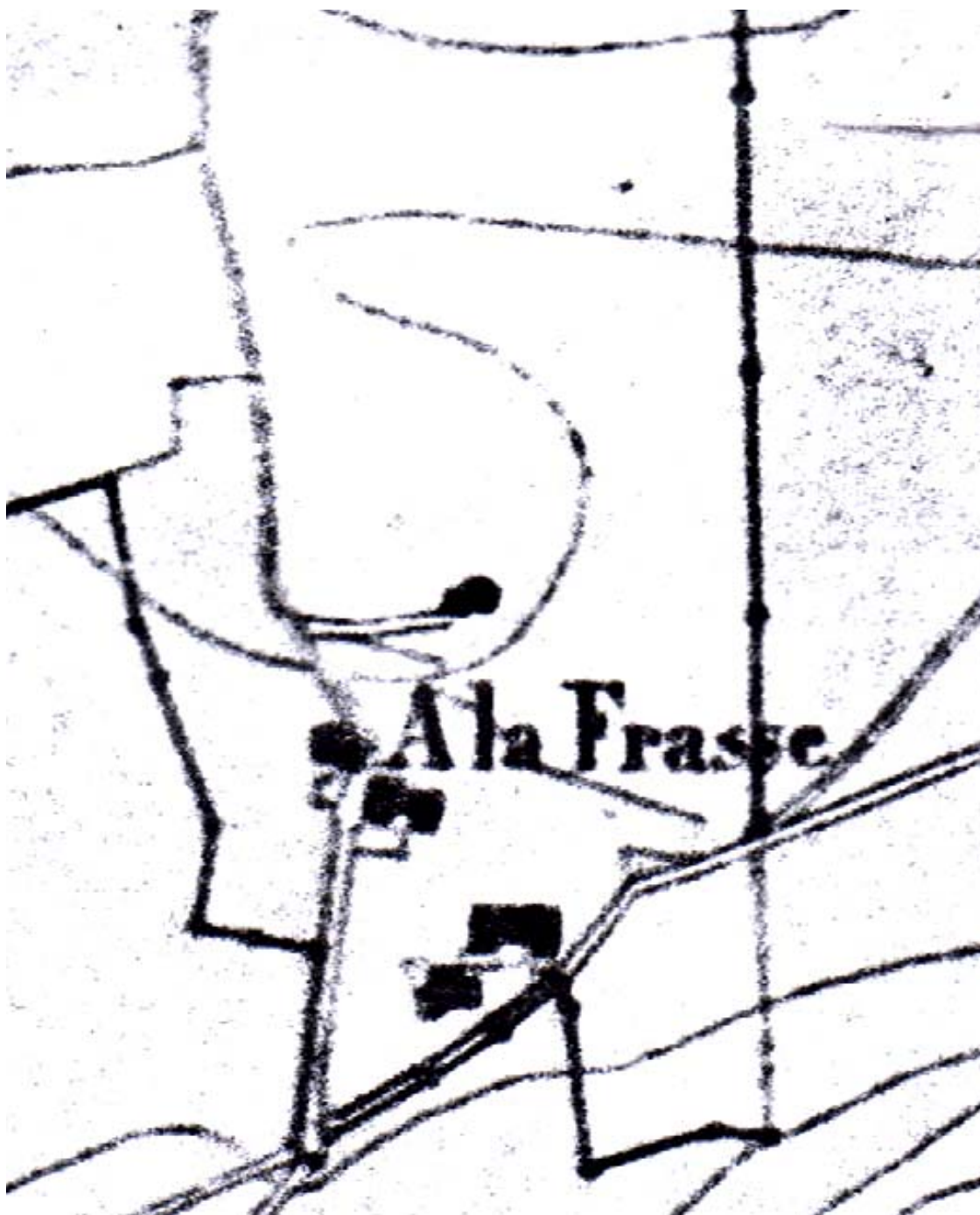


Carte IGN 1785. Les arpenteurs du roi Louis XVI ont noté les Frasses. Il y a six maisons ou voisinages.



Plan cadastral de 1814 (ACV, GC 1141/1). On y découvre que le graphiste, par rapports aux folios 24 ci-dessous, a oublié un bâtiment, celui dit Vers la Maison. Ce bâtiment disparaîtra sans qu'on sache ni quand ni comment durant le XIXe siècle.

- a) Chez Reverchon
- b) Café français
- c) Chez Dépraz
- d) Vers la Maison
- e) Le Clos
- f) Grand voisinage de la Frasse



Carte cadastrale de 1873 (ACV, GC 1141/2). Le bâtiment d) Vers la Maison, a disparu.



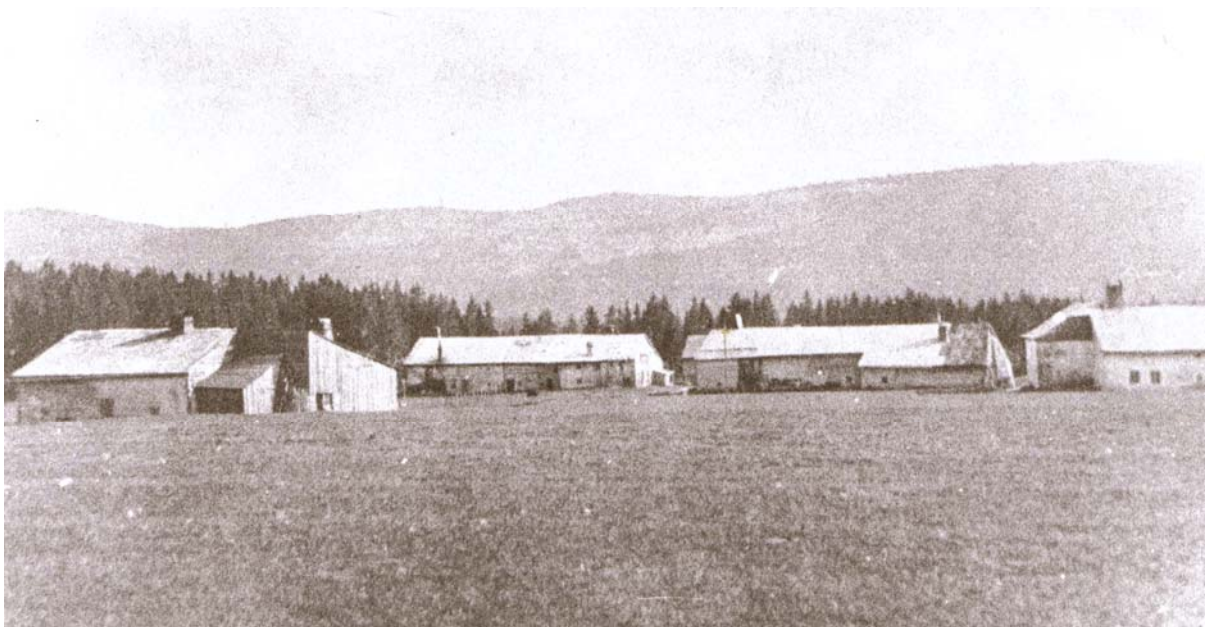
Carte topographique du canton de Vaud, 1877/1880. Le bâtiment f) Grand voisinage de la Frasse, présente bizarrement une forme tout particulière. Et chose encore plus étonnante, la maison d) Vers la Maison, est réapparu. Il faut comprendre par là que les relevés qui ont servi à l'édification de la carte sont antérieurs à 1873, époque où ce bâtiment semble déjà avoir disparu.



Carte topographique de 1892. Cette fois-ci le bâtiment c) Vers la Maison a définitivement disparu, mais chose très étonnante, il y a une nouvelle bâtisse dite Vers-la-Maison située au nord-ouest du hameau de la Frasse. Cette maison, ou ce chalet, aura une destinée qui nous échappe totalement. Quand a-t-il été construit, quand a-t-il disparu. ? Le volume des maisons montre de nombreuses transformations en l'espace d'une vingtaine d'années.



Carte topographique fédérale de 1945. La situation n'a que peu changé par rapport à 1892. Reste toujours la mystérieuse bâtisse de Vers-la-Maison.



Deux photos, celle-ci ci-dessus et celle du haut de la page suivante, montrant l'arrière des maisons de la Frasse, soit côté Risoud. On le découvre de cette manière en descendant des hauteurs. A gauche a) Chez Reverchon ; au centre f) le grand voisinage de la Frasse ; à sa droite, c) chez Dépraz ; et enfin sur la gauche, b) le Café Français. La maison c) le Clos, n'est visible par son toit que sur la photo du haut de la page suivante.



a) Chez Reverchon



b) Café Français à gauche c) Chez Dépraz à droite, voisinage comprenant deux logements encore intact.



Vue générale de la Frasse. a) chez Reverchon tout à droite, que l'on aperçoit à peine. Juste après b) Café Français. Puis c) Chez Dépraz, voisinage encore intact. Ensuite f) Grand voisinage de la Frasse. Et enfin e) Le Clos, futur chalet de la Frasse de la commune du Lieu. On notera pour les deux grandes maisons de gauche la présence des grosses cheminées. Tout au loin, le poste de douane des Charbonnières.



A gauche b) Café Français, à droite c) Chez Dépraz, qui vient d'être entièrement remaniée, avec une adjonction qui reste bien entendu une erreur architecturale qui va modifier de manière sensible l'aspect général du hameau.



Le Café Français du temps de César Dépraz et de ses nombreuses filles.



Filles Dépraz que voilà, avec Edith à droite qui non seulement nous aura prêté la plupart des photos illustrant ce chapitre mais aussi évoqué son hameau de la Frasse avec beaucoup de nostalgie, établie qu'elle était depuis des décennies en plaine.



Cette Frasse où l'on jouait aux quilles le dimanche devant le Café Français. La maison c) Dépraz est visible à l'arrière-plan.



Scène de la vie estivale à la Frasse, la récolte du foin avec le cheval et le char à échelle.

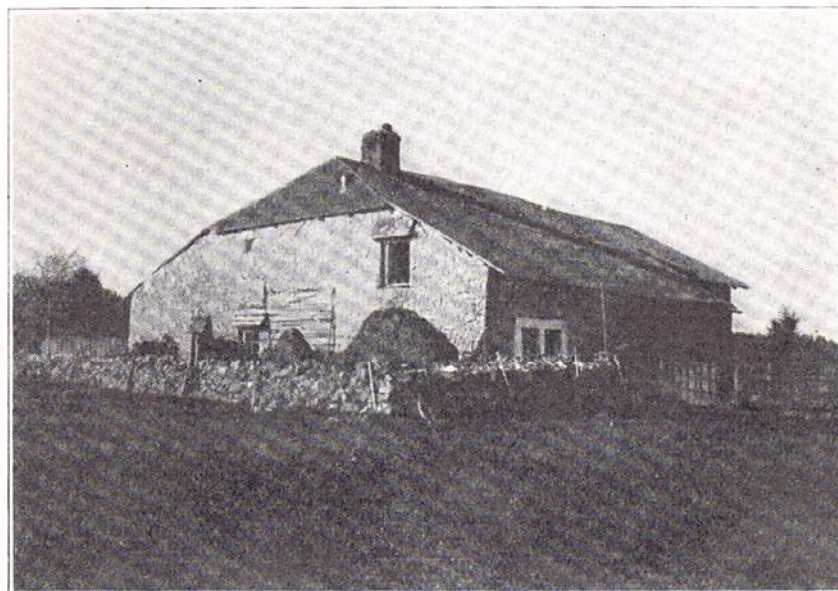
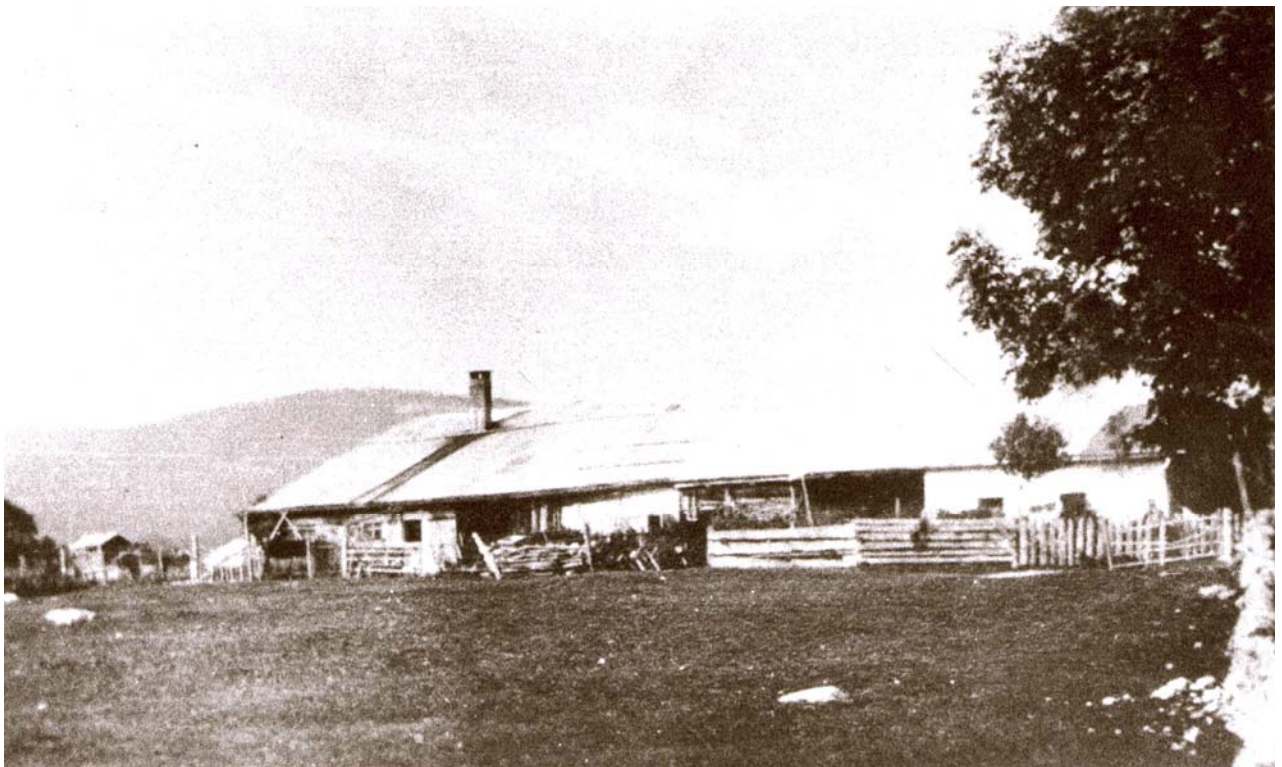


FIG. 17. — VIEILLE MAISON A LA FRASSE, C. DU LIEU (1115 m.).
Façade au Sud-Ouest. Fenêtres ouvertes postérieurement à la construction.
Jardin potager à l'abri de la maison.

René Meylan, La Vallée de Joux, 1929. e) Le Clos, soit le futur chalet de la Frasse de la commune du Lieu.



f) Le grand voisinage de la Frasse, avec toute une population. Vers 1910.



f) Autre vue du Grand voisinage de la Frasse.



Voisinage que nous retrouvons au printemps 2013, partie ouest.



Partie nord-est.



La porte de grange au fond du néveau. Selon les initiales, des recherches plus poussées permettraient sans aucun doute de retrouver les propriétaires de l'époque. Rappelons que cette partie était possédée en 1814 par David Moyse Dépraz. Dit Moyse ? Ainsi retomberions-nous sur MD = Moyse Dépraz.

Maisonneurs des temps passés
1832-1838, registre
des bois de construction
pour les trois communes
de la Vallée



Éditions le Pèlerin

Dépraz Edouard, Dois des réparations qu'il veut faire à la Maison située à la Trasse:

- 1° R'établir le rang mitoyen du côté de bise avec Douard Rochat, et une parois de 20 pieds Sur 15
- 2° à La grange, plancher en plattain de 40 pds Sur 10, rafter 5 colonnes, mettre 4 poutres en tailles, une gîte, une fausse gîte, une filière, 2 sollettes, 40 pds parois en boudrons entre la grange entre la grange et l'écurie.
- 3° à l'écurie plancher dessus et dessous de 30 pieds Sur 15, faire 9 charnières, et la porte
- 4° à la cave au fond de l'écurie, un plancher de 15 pieds Sur 10, et la porte
- 5° à l'avant toit, un plancher en boudrons, de 10 pieds Sur 25
- 6° à l'allée, plancher en boudrons de 50 pds Sur 4-
- 7° à la cuisine plancher en boudrons de 10 pieds Sur 10:
- 8° à la chambre de la plaque, plancher de 20 pds Sur 14
- 9° à la chambre à côté de la précédente, plancher dessous de 22 pds Sur 12
- 10° à la chambre ~~à côté de la~~ Sur la derrière plancher dessous de 19 pds Sur 14-
- 11° Escalier pour monter à l'étage
à l'étage
- 12° Un grenier de 18 pds Sur 12, plancher dessus et dessous, et 40 pieds de parois —
- 13° Couverture de la Maison de 58 pds Sur 83 - 48 toises 14 pieds, 2 cheminées de 58 pds

Pour les quelles réparations go Planter sont nécessaires ainsi que sont dévolues les Soussignés délégués à cet effet qui sont Messieurs:

F. Samt Guignard Syndic L. Piguet Mpt. Louis Capt Mpt.
et David Berney Maître charpentier, ~~à~~ Marcis le 11-aout 1832

Rochat Edouard. Devis des réparations qu'il veut faire à la Maison située à la Frappe —

- 1^o Rétablir le rang mitoyen du côté du vent, avec Edouard D'après, et une parois en planches de 20 p^d sur 15^o
- 2^o Plancher la grange en plattain de 34 p^d sur 12, rendre 4 colonnes, mettre une gîte, une fausse gîte, deux solettes, et une fillière, et une parois en boudrons entre la grange et l'écurie de 33 p^d
- 3^o Plancher l'écurie dessus et dessous, de 32 p^d sur 12 — 9 créches et la porte.
- 4^o Plancher l'avant toit en boudrons, de 23 p^d sur 10 —
- 5^o Plancher l'allée et la cuisine, en boudrons de 51 p^d sur 5, et remettre 7 poutres de 10 p^d
- 6^o Idem la chambre de la plaque dessus et dessous montans de portes et portes.
- 7^o Couverture de la Maison de 83 p^d sur 50 — 41¹/₂ toises en encelle, un chéneau de 57 p^d

Pour les quelles réparations il faut 73 p^d de bois, ainsi que l'ont déclaré les soussignés délégués à cet effet: Meilleurs:

F. Sam Guignard syndic; L^e Biquet; Louis Capot m^{pr}
et David Bernay maître charpentier; aux Marais le 11^e août 1832

Reverchon Victor. Devis des Réparations qu'il veut faire à la Maison située à la Frappe —

- 1^o Plancher la grange en plattain de 26 p^d sur 30 — 5 pièces de 26 p^d pour gîtes, fausses gîtes, solettes, et fillière, rendre deux colonnes, enfin une parois en boudrons entre la grange et l'écurie de 26 p^d et les portes.
- 2^o Plancher les ébauchies sur la grange de 20 p^d sur 10 en plancher.
- 3^o Plancher l'écurie dessus et dessous et six créches —
- 4^o Rétablir à neuf le rang du côté du vent et 28 p^d de parois extérieure.
- 5^o Couverture du bâtiment de 20 p^d sur 37 — encelle seulement pour la chappe du côté du vent de 30 p^d sur 10 — encelle et lambris en tout 10 toises et 40 p^d
- 6^o Plancher la cuisine dessus et dessous de 15 p^d sur 11 montans de portes et portes.
- 7^o Plancher de la chambre de la plaque dessus et dessous de 15 p^d sur 13 — et la porte.

Pour les quelles réparations il faut 42 p^d de bois sont nécessaires ainsi que l'ont déclaré les soussignés délégués à cet effet: Meilleurs:

F. Sam Guignard syndic, Louis Capot, L^e Biquet m^{pr}, et David Bernay maître charpentier; aux Marais le 11^e août 1832

N^o 131.
Coll. 8.

29.

Imhof, Reinhard, Pathegard,
(actuellement Eli Desprez)
Alix Kruse, une maison d'habitation,
four, grange et écuries.

Revenant au tableau, figurant au
Plan fol. 29, n^o 65. sous le nom d'Eli fils
de Charles-Louis Desprez.

Preis de Recensement fr. 3200 —

Conservation 5. Vays, plus de 60 ans.

Valeur locative présumée fr. 20.

Preis de revente présumé fr. 1100.

Juste valeur fr. 1800.

Charpente passable, seulement un peu
de charpente, mais une chambre et un grenier
en haut, ayant jour à l'est et à l'ouest. Distribution
assez bonne, localité isolée.

NB: En vertu d'un acte passé ensuite à la Commission des
Eggs, le 9. 9. 1849, avec au pied la question de l'attribution
de l'immeuble, le sieur Eli Desprez fils, et son frère Charles-Louis, se sont
seulement propriétaires de la maison Desprez.

Desprez

Procès verbal arbitral.

61.

N^o 132,
Cabl. 3:

30.
et du 969.

Desprat, Charles Louis Jean Abraham
A la Trasse, une maison d'habitation,
four, grange en écurie, plus une remise
de 7 toises par adjonction du côté de bien,
sur le N^o 2, Plan fol. 5. ars: 969. Le
tout contenant 36 toises.

Prix de l'achat fr. 3500.

Conservation 5. ans 76 ans

valeur locative présumée fr. 20-

Prix de vente présumé fr. 1200.

Justeur valeur fr. 2100

Bonne Charpente, bonne distribution, bonne
distribution, seulement un rez de chaussée, mais
une chambre en haut ayant jour à rent.

La Remise de 1837.

Situation isolée.

N^o 133,
Cabl. 28

du 969.

Imhoff, Reinhard, Waltrard,
(voir l'li. Desprat)
A la Trasse, un couron de citernes de la
courtenance d'une toise sur le N^o 2. du Plan
fol. 5. ars: 969. prix de la maison appartenant
au même, N^o 131, ci dessus du Procès Verbal.

Le bâtiment n'est pas porté au Tableau sans
sujets pas sur le plan. Il est en mauvais
état.

Justeur valeur fr. 20.

N^o 3 Voir celui au N^o 131, du Procès Verbal.



(Desprat)

N. 134.
Établ. 3.

28.

Despreux, Ansoine Jean Morant Moine,
Léon.

Ala Trasse, une maison d'habitation,
four, grange et écurie.
Rattachée au Tableau d'au Stan.

Prix de Revient fr. 2500.

Conservation 5, age plus de 50 ans.

Valeur locative présumée fr. 15. —

Prix de vente présumée fr. 800. —

Juste valeur fr. 1500

Bonne charpente, distribution irrégulière,
seulement un rez-de-chaussée. Localité isolée.

N. 135.
Établ. 3.

26.

Despreux, Douard Jean Moine,

Ala Trasse, une maison d'habitation,
four, grange et écurie.
Rattachée au Tableau d'au Stan.

Prix de Revient fr. 3300. —

Conservation 4, age 43 ans

Valeur locative présumée fr. 18. —

Prix de vente présumée fr. 900 —

Juste valeur fr. 1600

Faible charpente, distribution passable,
seulement un rez-de-chaussée, localité isolée.

N. 136.
Établ. 19

149

Rocheux, Douard Jean Rodolphe.

Ala Trasse, une maison d'habitation,
four, grange et écurie.
Rattachée au Tableau d'au Stan.

Prix de Revient fr. 3000.

Conservation 3, age plus de 50 ans,
Valeur

N^o du procès verbal (Art. du cadastre.

63.

Value locative pris unifié fr. 15.

Prix de vente pris unifié fr. 800

Juste valeur fr. 1200

Faible charpente, distribution passable
un rez-de-chaussée et un grenier au dessus.
Localité isolée.

N^o 137.
Cabl. 17

163.

Resurrection, les propriétaires d'Ann-
Narbille Despres femme de Jean.

Alexandre, une maison d'habitation,
four, grange et écurie, le bâtiment contenant
29 toises.

Donc au Cablu ex au lieu.

Prix de vente fr. 2800.

Conservation 4 ans plus de 100 ans.

Value locative pris unifié fr. 15.

Prix de vente pris unifié fr. 800.

Juste valeur fr. 1300.

Faible charpente, distribution défectueuse,
seulement un rez-de-chaussée. Localité isolée.

N^o 138.
Cabl. 1.

88.

et du 1153,

Ann, Louis-Siméon-Jean Abraham Samuel,

Alexandre, une maison d'habitation, four,
grange et écurie, contenant 36 toises, comprise une
adjonction de 1½ toise du côté nord, Plan fol. 29.

N^o 52 art. 1153.

Prix de vente fr. 3800.

Conservation 5. Age 90 ans

Value locative pris unifié fr. 24

Prix de vente pris unifié fr. 1200.

Juste valeur fr. 2200.

(Charpente.

Charpente médiocre, étendue irrégulière.
Distribution irrégulière, localité isolée.

Un rez-de-chaussée et deux chambres en haut
avec un grenier sous bâti.

N^o 139
Tabl. 3.

31.

Desprieux, Abraham, fils d'Abraham
David.

Ala Trasse, une maison d'habitation,
four, grange et écurie.

Dentique au Cribleur d'au N^o.

Prix de Revient fr. 2000.

Conservation 3 ans plus de 60 ans.

Valeur locative présumée fr. 12.

Prix de vente présumé fr. 600.

Juste valeur fr. 1100.

Charpente passable, distribution irrégulière
seulement un rez-de-chaussée. Localité isolée.
Ce bâtiment est inhabité.

Il est sept heures du soir, la commission
entend la lecture du procès-verbal des opérations
de ce jour et l'approuve, puis elle lève la séance
s'ajournant à mercredi prochain 2 Août à dix
heures du matin.

Au lieu, le 28 juillet 1827.

L. Meylan Président

///

De